

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 70 (1973)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

CONCOURS DES RUCHERS SAR 1973

Lors de l'AD du 18 mars 1972, la circonscription N° 9 fut désignée par tirage au sort, pour le concours de ruchers SAR en 1973.

Cette circonscription comprend les districts de **La Veveyse, La Gruyère, La Glâne** et la **section de Marly**.

Les apiculteurs qui s'intéressent à ce concours doivent s'annoncer au président de leur section **jusqu'au 1^{er} avril**.

MM. les présidents remettront au soussigné **pour le 15 avril** au plus tard, la liste complète des apiculteurs inscrits en indiquant le nombre de ruches, le système D.B. ou B.J.

Pour le jury : *Jean Chammartin,*
1758 Villaz-Saint-Pierre (FR).

Assemblée des délégués

Le samedi 17 mars 1973, à 10 heures précises,
Lausanne, Buffet de la Gare CFF, salle des Vignerons

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1972.
 - b) Rapport de la commission de vérification.
 - c) Budget 1973.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1974.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1973. Lucens, Lausanne, Marly.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au Comité central. Renouvellement du mandat de MM. Th. Müller et A. Merminod. Désignation d'un membre au Comité SAR en remplacement de M. J. Voyame, non rééligible.

8. Concours de ruchers.
9. Activité apicole.
10. Propositions individuelles.

A 13 heures, repas en commun à la salle des XXII-Cantons, Prix Fr. 10.—, sans vin, service compris.

Messieurs les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à MM. Paroz et Müller.

Pour le comité :

Le président :
R. Bovey

Le secrétaire :
T. Muller

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1972

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	3 431.35	
Comité	5 164.85	
Gérance et loyers	2 000.—	
Fournitures de bureau	222.—	
Impôts	731.75	
AVS, allocations familiales	185.90	
Affranchissements, ports	172.—	
Téléphones	132.20	
Taxes chèques postaux	94.55	
Stations observations et pesées	822.40	
Contrôle — propagande du miel	1 331.25	
Assurance responsabilité civile	2 386.90	
Concours des ruchers	4 437.30	
Frais bibliothèque	1 667.55	
Journal suisse d'apiculture	33 738.60	
Cotisations à charge : USP, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA	2 557.50	
Frais garde et gérance titres	112.10	
Subsides cours divers	—.—	
Frais divers	420.24	
Aide à apiculture	6 202.95	
Recettes		
4900 cotisations à <i>Fr. 9.—</i>		44 100.—
Annonces du journal		4 496.75
Abonnements divers		605.85
A reporter	65 811.39	5 543.60

	Doit	Avoir
Report	65 811.39	5 543.60
Intérêts des Fonds		6 751.25
Subsides FRSA et Div. agric.		751.75
Versement assurance vol		860.70
Ventes diverses		205.25
Recettes contrôle du miel		584.10
Déficit exploitation 1972		7 455.74
	<hr/>	
	65 811.39	65 811.39

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972

Disponible	Actif	Passif
Caisse	8.81	
Chèques postaux 10 - 14 80	13 339.43	
Banque Cantonale Vaudoise	2 257.20	
Crédit Foncier Vaudois	14 682.50	
Réalisable - Titres		
Obl. Caisse Hyp. Gve 5 1/4	2 000.—	
Obl. Crédit agr. Ind. 6 0/0	10 000.—	
Obl. BCV 5 1/4 0/0	15 000.—	
Obl. BCV 4 3/4 0/0	10 000.—	
Obl. BCV 5 3/4 0/0	5 000.—	
Obl. CFV 5 1/4 0/0	6 000.—	
Obl. CFV 5 1/4 0/0	5 000.—	
Obl. Eurofima 5 1/2 0/0	25 000.—	
Obl. BCV 5 1/4 0/0	5 000.—	
Obl. CFV 5 3/4 0/0	15 000.—	
Obl. VLG 5 1/2 0/0	5 000.—	
Parts Caisse gar. fin.	300.—	
400 parts CRM	20 000.—	
2 parts Comptoir Suisse	p.m. 123 300.—	
Annonces à encaisser	275.—	
Actifs transtaires	2 819.24	
Immobilisé		
Film	1.—	
Bibliothèque	1.—	
Matériel-diplôme	1.—	
Appareil projection	1.—	
Etiquettes-panonceaux	p.m. 4.—	
A reporter	<hr/>	
	156 686.18	

		Actif	Passif
	Report	156 686.18	
Fonds assurance vol			35 000.—
Passifs transitoires			15 799.60
Fonds divers			
Bertrand, fonds réserve	11 498.25		
Entraide	4 045.20		
Dommmages	15 458.95		
Aide apiculture	26 000.—		
Propagande	36 500.—		
Prov. études	1 250.—		94 752.40
Fonds propres			
Capital au 31 décembre 1971	18 589.92		
Report solde PP 1972	7 455.74		11 134.18
		<u>156 686.18</u>	<u>156 686.18</u>

Etat des Fonds 1972

Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1971	11 163.35		
Intérêts 1972	334.90		
Solde au 31 décembre 1972			11 498.25
	<u>11 498.25</u>		<u>11 498.25</u>

Entraide :

Solde au 31 décembre 1971	3 927.40		
Intérêts 1972	117.80		
Solde au 31 décembre 1972			4 045.20
	<u>4 045.20</u>		<u>4 045.20</u>

Dommmages :

Solde au 31 décembre 1971	15 008.70		
Intérêts 1972	450.25		
Solde au 31 décembre 1972			15 458.95
	<u>15 458.95</u>		<u>15 458.95</u>

Assurance vol et déprédations

Solde au 31 décembre 1971	35 000.—		
Surprimes 1972	934.—		
	<u>35 934.—</u>		
A reporter		35 934.—	

	Report	35 934.—	
Intérêts 3 % sur 35 000.—		1 050.—	
Timbre fédéral			31.10
Indemnités payées			595.—
Honoraires et débours			447.20
Part fiduciaire			50.—
Virement surplus de 35 000.—			860.70
Montant du Fonds au 31.12.1972			35 000.—
		36 984.—	36 984.—

Payerne et Romanel, le 26 janvier 1973.

Le président : *R. Bovey*

Le caissier : *A. Merminod*

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Budget de l'exercice 1973

Dépenses	Comptes 1972	Budget 1973
Assemblée des délégués	3 431.35	3 500.—
Comité	5 164.85	5 500.—
Gérance et loyers	2 000.—	2 000.—
Fournitures de bureau - imprimés	222.—	400.—
Impôts divers	731.75	600.—
AVS - allocations familiales	185.90	200.—
Affranchissements - ports divers	172.—	—.—
Téléphones	132.20	500.—
Taxes chèques postaux	94.55	—.—
Stations observations et pesées	822.40	850.—
Contrôle, propagande miel	1 331.25	2 500.—
Assurance responsabilité civile	2 386.90	2 500.—
Concours des ruchers	4 437.30	3 000.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	1 667.55	1 500.—
Journal suisse d'apiculture	33 738.60	35 000.—
Cotisations à charge	2 557.50	2 600.—
Frais de garde, gérance titres	112.10	150.—
Subsides cours divers	—.—	500.—
Dépenses diverses	420.24	500.—
Aide à apiculture	6 202.95	2 000.—
	65 811.39	63 800.—

	Comptes 1972	Budget 1973
Recettes		
Cotisations perçues	44 100.—	44 000.—
Annonces du journal	4 496.75	4 500.—
Abonnements divers	605.85	800.—
Intérêts des fonds propres	6 751.25	5 500.—
Subsides FRSA et Div. agric.	751.75	—.—
Versement assurance vol	860.70	—.—
Ventes diverses, recettes diverses	205.25	400.—
Recettes contrôle du miel	584.10	1 000.—
Déficit 1972	7 455.74	
	<hr/>	
	65 811.39	56 200.—
Dépenses budgétaires	63 800.—	
Recettes budgétaires	56 200.—	
	<hr/>	
Déficit budgétaire 1973	7 600.—	

Payerne, le 26 janvier 1973.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA SAR

La commission de gestion s'est réunie à Lausanne le 15 février 1973 pour examiner les comptes de la SAR de l'année 1972. La commission a siégé avec M. A. Merminod, caissier, qui a bien voulu nous donner tous les renseignements désirés. La comptabilité a été préalablement vérifiée par la Fiduciaire P. Durgniat. Différents sondages ont été faits. La commission est convaincue de la parfaite tenue de ceux-ci. L'état des titres en dépôt auprès d'un établissement bancaire concorde avec les comptes. Quant aux parts de la Centrale des miels, nous nous rallions aux conclusions de la fiduciaire, c'est-à-dire qu'il faudrait envisager un petit amortissement annuel régulier.

L'exercice comptable de 1972 se solde par un déficit de Fr. 7455.74. Celui-ci confirme ce que la commission de gestion disait dans son dernier rapport. L'augmentation de la cotisation annuelle devient urgente, elle doit être adaptée encore cette année pour qu'elle déploie ses effets pour 1974.

Nous rendons l'assemblée attentive au fait que toute la fortune de la SAR est placée dans des valeurs qui perdent chaque année

de leur pouvoir d'achat et que les conseils d'une banque seraient indiqués.

Au terme de son rapport, la commission remercie le comité pour sa bonne gestion ainsi que le caissier pour l'excellente tenue des comptes.

En conclusion, elle propose à l'assemblée :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
2. de donner décharge au comité ;
3. de donner décharge à la commission de gestion.

Lausanne, le 15 février 1973.

Section de Jura-Nord : Section de Lausanne : Section de Lucens :
Paul Schaller *Frédéric Merz* *Jules Jaquier*

L'ASSURANCE VOL ET DÉPRÉDATIONS

Dans le but d'éviter de toujours désagréables contestations lors de sinistre, nous rappelons à nos membres, sous peine de perdre tout droit à une indemnité, les prescriptions suivantes :

1. Aviser **sans délai** le préposé désigné par le comité de la Société romande d'apiculture, en indiquant le genre de sinistre et le montant approximatif du dommage.

2. Déposer dans **les vingt-quatre heures** dès la constatation du dommage une plainte en justice et prendre toutes mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir le ou les coupables, jusqu'au moment où le magistrat enquêteur aura fait les constatations légales.

3. Faciliter l'enquête et donner verbalement ou par écrit tous renseignements utiles.

Des formules de sinistre à remplir sont à la disposition chez tous les présidents de sections, et donnent d'autres renseignements utiles.

RAPPORT

sur l'activité de la caisse d'assurance « vol et déprédations » ainsi que celle « responsabilité civile » de la Société romande d'apiculture pour l'année 1972.

Vol et déprédations

Cas annoncés	13
Cas en suspens	5
Cas non indemnisables	5
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	3
Indemnités versées	Fr. 595.—

Responsabilité civile

Cas annoncés	8
Cas en suspens	3
Cas sans suite	4
Cas liquidé par paiement d'une indemnité	1
Indemnités versées	Fr. 218.35

Le responsable : *Jos. Voyame.*



DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

PLUS INTELLIGENTES QUE LES RATS... LES ABEILLES SAVENT-ELLES COMPTER ?

(article tiré de la « NRL » du 8.12.1971 — Réd.)

Les biologistes, les mathématiciens, les ingénieurs s'intéressent beaucoup au problème d'identification, une des opérations obligatoires se trouvant à la base d'une des fonctions les plus compliquées du cerveau, la pensée. L'identification est indissolublement liée à la généralisation. C'est une opération abstraite relativement simple qui peut être facilement étudiée dans l'expérience. C'est pourquoi la faculté de généraliser peut être considérée comme une manifestation élémentaire de la pensée, accessible à une étude détaillée d'après le comportement de l'organisme.